

Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

Réunion du Comité

Procès-verbal

Le 7 mars 2023, de 9 h à 13 h 40

Hôtel Sheraton Centre Toronto, 123, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3M9

Membres participant au Comité :

- Jean-Pierre Kingsley, président du Comité consultatif
- D^{re} Mkabi Walcott, personne nommée par le directeur général des élections
- D^{re} Nicole Goodman, personne nommée par le directeur général des élections
- Michael Crase, personne nommée par un parti politique – Parti progressiste-conservateur de l’Ontario
- Dan Duncan, personne nommée par un parti politique – Parti progressiste-conservateur de l’Ontario
- Donald Eady, personne nommée par un parti politique – Nouveau parti démocratique de l’Ontario
- Karla Webber-Gallagher, personne nommée par un parti politique – Nouveau parti démocratique de l’Ontario
- Milton Chan, personne nommée par un parti politique – Parti libéral de l’Ontario
- Christine McMillan, personne nommée par un parti politique – Parti libéral de l’Ontario
- Craig Cantin, personne nommée par un parti politique – Parti vert de l’Ontario
- Fiona Mackintosh, directrice principale du Comité consultatif
- Mike Stockfish, directeur principal adjoint du Comité consultatif
- Shikha Devgun, chef de projet du Comité consultatif
- Amanda Tieber, coordonnatrice de la recherche pour le Comité consultatif
- Jennifer MacLean, adjointe administrative du Comité consultatif

Mot d’ouverture et commentaires du président

- Le président, Jean-Pierre Kingsley, présente l’ordre du jour et les objectifs de la réunion et souhaite la bienvenue à Shikha Devgun, chef de projet du Comité consultatif.
- Une personne membre du Comité consultatif demande un addenda au procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2023. La personne souhaite faire ajouter une note stipulant que, contrairement à ce que dit le directeur général des élections (DGE), il semble possible de générer, programmer et mettre à l’essai plusieurs modèles de bulletins de vote pour un même scrutin dans le cadre du calendrier de 28 jours.
- Une ou un autre membre du Comité consultatif réclame un second addenda au procès-verbal du 17 janvier soulignant que le DGE avait indiqué qu’il serait possible, sur le plan opérationnel, de générer des rapports sur les résultats plus détaillés, mais que cela prendrait plus de temps et entraînerait des coûts supplémentaires. La personne demande ensuite si le DGE pourrait décrire les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la proposition visant à créer plusieurs modèles de bulletins de vote.

Recommandations relatives aux normes de gestion : portée et approche

- Le directeur principal adjoint, Mike Stockfish, fait une présentation intitulée *Recommandations à l'intention du Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote – Approche proposée*.
- Une personne membre du Comité consultatif donne un aperçu de la différence entre les normes du système de gestion et les normes de gestion pour aider à cerner le contenu des normes de gestion et le niveau auquel elles devraient être rédigées.
- Une personne membre du Comité consultatif demande des précisions quant au type de libellé des normes de gestion. La directrice principale et le directeur principal adjoint précisent que les recommandations provisoires doivent servir à appuyer la mise en œuvre d'aspects particuliers d'un système de gestion pour l'utilisation de registres du scrutin électroniques et de tabulatrices de vote. Le libellé des recommandations correspondra à des énoncés de résultats généraux.
- Une personne membre du Comité consultatif recommande la mise en place d'un processus d'examen continu pour les normes de gestion et les normes liées aux produits qui sont appliquées. La directrice principale confirme que cette demande est actuellement examinée à titre de point de recommandation.
- Le directeur principal adjoint donne un exemple de contenu et de niveau pour la rédaction des recommandations sur les normes de gestion en s'appuyant sur certaines clauses proposées pour les tests de cohérence et de précision. Il décrit également l'approche proposée pour élaborer deux normes de gestion distinctes, l'une axée sur les tabulatrices de vote et l'autre sur les registres du scrutin électroniques. Les recommandations seraient réparties en trois catégories : la convivialité et l'accessibilité, la sécurité et l'intégrité, et la capacité et l'infrastructure organisationnelles.

[Séance levée à 10 h et reprise à 10 h 15.]

Recommandations relatives aux normes de gestion : discussion des membres du Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

- La directrice principale et le directeur principal adjoint passent en revue l'ébauche de la section sur la sécurité et l'intégrité des normes de gestion et invitent les membres du Comité consultatif à leur faire part de leurs commentaires.
- Plusieurs membres du Comité consultatif conviennent que, compte tenu du mandat du Comité consultatif, il faudrait préciser tout au long du document qu'il est destiné à l'Ontario, plutôt que d'utiliser le terme générique de « juridiction ».
- Une personne membre du Comité consultatif note l'absence de certains termes dans la section des définitions et demande aux administratrices et administrateurs du Comité d'examiner les définitions existantes pour s'assurer qu'elles sont complètes et exactes, et que leur utilisation prévue est limitée afin d'éviter toute dérive des objectifs.
- Plusieurs membres du Comité consultatif soulèvent des préoccupations au sujet des droits des représentantes et représentants de candidates et de candidats et de la façon dont ces personnes sont touchées par l'utilisation des tabulatrices de vote et des registres du scrutin électroniques. La directrice principale et le directeur principal adjoint décrivent le rôle des représentantes et représentants de candidates et de candidats lors des scrutins utilisant la technologie et soulignent que ces personnes ont la possibilité d'observer les tests de

cohérence et de précision préscrutin et postscrutin. Le Comité consultatif convient que l'équipe d'administration du Comité devrait examiner les normes de gestion relatives aux droits des représentantes et représentants de candidates et de candidats et fournir des mises à jour, au besoin.

- Une personne membre du Comité consultatif demande des précisions sur le processus d'examen des normes de gestion et suggère d'ajouter une section sur les vérifications limitant les risques. Les membres de l'équipe d'administration du Comité expliquent que de nombreuses juridictions n'ont pas le droit d'effectuer ce type de vérifications. La personne membre du Comité consultatif suggère de fournir davantage de contexte au sujet des vérifications limitant les risques dans le document, le public cible étant Élections Ontario. Ce point sera retiré et examiné par l'équipe d'administration du Comité.
- La personne membre du Comité consultatif fait également remarquer que la section sur la cybersécurité du document devrait être plus détaillée et indique qu'elle fournira des commentaires écrits sur cette section.
- Les membres du Comité consultatif formulent également des commentaires et des suggestions pour clarifier le texte. La directrice principale demande au Comité consultatif de fournir tout commentaire supplémentaire aux administratrices et administrateurs du Comité par écrit.

[Séance levée à midi et reprise à 12 h 45.]

Examen des regroupements proposés

- Le directeur principal adjoint décrit comment les trois regroupements proposés, à savoir la convivialité et l'accessibilité, la sécurité et l'intégrité, et la capacité et l'infrastructure organisationnelles, seront utilisés pour structurer les recommandations relatives aux normes de gestion. Les commentaires portent notamment sur la nécessité de revoir la structure du document et de déterminer l'emplacement auquel les exigences en matière de rapports pourraient le mieux s'intégrer et être traitées dans les recommandations.
- Une personne membre du Comité consultatif fait remarquer qu'il faut envisager d'intégrer la question de la conformité dans la norme et d'ajouter un protocole pour le processus d'escalade.
- Une personne membre du Comité consultatif fait remarquer que la section sur les incidents de cybersécurité devrait davantage détailler la procédure de divulgation des incidents de cybersécurité afin d'assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral.
- La coordonnatrice de la recherche pour le Comité consultatif, Amanda Tieber, donne un aperçu du plan de travail relatif aux normes de gestion et de ce à quoi il faut s'attendre au cours des prochaines semaines.

Mise à jour : normes liées aux produits

- La coordonnatrice de la recherche indique que le Conseil stratégique des DPI s'appelle désormais Conseil de gouvernance numérique et Institut des normes de gouvernance numérique.
- La directrice principale fait le point sur la réunion du comité technique du Conseil de gouvernance numérique concernant les normes liées à la tabulatrice de vote et au registre du scrutin électronique.

- La directrice principale fait ensuite le point sur les prochaines étapes pour les normes liées aux produits. L'Institut des normes de gouvernance numérique présentera un exposé technique lors de la réunion d'avril du Comité consultatif.

Mot de la fin

- Le Comité consultatif approuve le fait que les normes de gestion soient rédigées sous la forme de recommandations générales axées sur les résultats et articulées autour des trois catégories suivantes : convivialité et accessibilité; sécurité et intégrité; capacité et infrastructure organisationnelles.

[La réunion du Comité consultatif est levée à 13 h 40.]